



## Conditions générales et règlements

### TRIATHLON DES CABANES DE FLEURY 2018

#### Conditions de participation

- Le Triathlon des Cabanes de Fleury est soumis au règlement de la Fédération Française de Triathlon ([http://www.fftri.com/files/pdf/RGF\\_2017-2018\\_0.pdf](http://www.fftri.com/files/pdf/RGF_2017-2018_0.pdf)). Chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement. Toute inscription à la compétition implique le respect du règlement présent.
- Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de triathlon (Fédérations appartenant à l'ITU) et aux non licenciés présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Triathlon en compétition, datant de moins d'un an (Pass journée).
- La présentation des originaux (licence ou certificat médical pour les non licenciés) sera exigée lors du retrait des dossards.
- Pour la course en relais :
- la présentation d'une licence FFN se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie natation,
- la présentation d'une licence FFC se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie cycliste,
- la présentation d'une licence FFA se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie natation.

#### Organisation

- Le participant s'engage à respecter les règles figurant aux présentes conditions générales de participation, au formulaire d'inscription, au règlement de compétition, au programme officiel et au dossier d'information sur la compétition ainsi que les règles communiquées lors du briefing d'avant course. La lecture du briefing d'avant course est obligatoire pour chaque participant. Le participant s'engage à respecter scrupuleusement les instructions de l'organisateur et de son personnel.
- En cas d'infraction aux règles précitées, notamment lorsqu'elle a pour conséquence d'affecter le bon déroulement de la manifestation ou la mise en danger d'autres

participants, spectateurs, personnels de l'organisation, l'organisateur pourra, à tout moment, exclure le participant de la compétition et/ou de le disqualifier de l'épreuve.

### **Inscription**

- L'inscription à la compétition s'effectue exclusivement au moyen du formulaire d'inscription officiel en ligne disponible sur Internet.
- L'inscription sera validée qu'après le règlement intégral des frais d'inscription et la confirmation de l'inscription par l'organisateur. Celle-ci s'effectue par la publication du nom du participant sur la liste des concurrents.
- L'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, à motif légitime. En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.
- Toute inscription est strictement personnelle et n'est pas transmissible à un tiers. Le participant est tenu de retirer personnellement son dossard. Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite.
- Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

### **Remboursement**

- Le remboursement intégral des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas d'annulation totale de la compétition causée par la faute de l'organisateur. Dans tous les autres cas, il ne sera effectué qu'un remboursement partiel des droits d'inscription en tenant compte des frais engagés par l'organisateur.
- Une annulation de l'inscription pourra être accordée sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique du triathlon (original envoyé par accusé réception). Le remboursement sera de 100% jusqu'au 15 août 2018.
- Les remboursements ne prennent pas en charge les frais d'inscription de l'inscription en ligne.
- Aucune demande de remboursement ne pourra être traitée après le samedi 18 août 2018.

### **Responsabilité**

- L'organisateur décline toute responsabilité pour les risques de santé encourus par le participant du fait de sa participation à l'épreuve. Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation à l'épreuve comporte des risques de santé sérieux pouvant aller jusqu'au décès du participant.
- Le participant est seul responsable de ses effets personnels et de son équipement sportif.
- Le participant déclare qu'il a connaissance du fait qu'il pourra rencontrer des véhicules et/ou des piétons sur le parcours et qu'il assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la course.

- Le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à la compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative: risque de chutes, de collision avec des véhicules, des piétons, d'autres participants et/ou d'objets ; risques liés à l'état du sol, incidents techniques et défaillance de matériel, insuffisance de l'équipement de protection ; risques et dangers causés par les spectateurs, les volontaires ou des intempéries.
- L'inscription à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant des parcours tels qu'ils auront été fixés. Le participant s'engage à informer immédiatement l'organisateur de tout danger concernant le parcours dont il pourrait avoir connaissance.
- Le participant consent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition. Les frais des soins et traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront donc facturés au participant sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.
- L'organisateur décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'objets appartenant au participant.

### **Antidopage**

- Le participant reconnaît expressément le caractère impératif de la réglementation antidopage de la Fédération Française de Triathlon et de l'Agence Française de Lutte Contre le Dopage (AFLD).

### **Assurance**

- L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre sa responsabilité civile, pour les dommages corporels ou matériels qu'il pourrait causer accidentellement à des tiers.
- La responsabilité de l'organisateur pour les éventuels préjudices matériels et/ou commerciaux est exclue. Cette limitation ne s'applique pas lorsque le préjudice a été causé par une faute intentionnelle ou la négligence grave de l'organisateur ou l'inexécution par l'organisateur d'une obligation contractuelle essentielle au contrat ou en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé d'une personne. La limitation de responsabilité précitée s'étend également à la responsabilité civile personnelle des employés, représentants, préposés et tiers auxquels l'organisateur a recours dans le cadre de l'organisation de la manifestation et avec lesquels il est lié par contrat.

### **Droit à l'image**

- Les athlètes autorisent l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître durant l'événement, son nom, sa voix et sa prestation sportive sans limite dans le temps.
- Il est précisé que les droits audiovisuels relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur.

### **Annulation / Modification**

- En cas de mauvais temps rendant l'épreuve de natation dangereuse, le triathlon pourra se voir transformer en duathlon selon la réglementation de la Fédération Française de Triathlon.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, en cas de force majeure, sans avoir l'obligation d'en informer les athlètes.

### **Récompenses / Lots**

- Les lots et récompenses seront distribués (exclusivement) au cours de la remise des prix à l'athlète dont la présence est obligatoire.
- Scratch H et F
- 1.2.3 Cadets H et F
- 1.2.3 Juniors H et F
- 1.2.3 Séniors H et F
- 1.2.3 Militaires H et F
- 1.2.3 Pompiers H et F

Sans cumul de récompenses sauf pour les catégories Militaires et Pompiers

### **Règles sportives**

Les concurrents doivent :

- se conformer à toutes directives ou instructions qui seraient données par l'organisation,
- informer l'organisation de toute anomalie sur le parcours pouvant porter atteinte à la sécurité de l'épreuve,
- porter le dossard et le bonnet de bain fourni par l'organisation.
- respecter les décisions des arbitres,
- être courtois avec les « Volontaires » et les membres de l'organisation.
- respecter le code de la route,
- être fair-play avec les autres concurrents,
- ne pas jeter de débris sur l'ensemble du parcours.
  - Une zone de déchets est prévue au début et à la fin de la natation
  - Une zone de déchets est prévue sur le parcours vélo
  - Une zone de déchets est prévue sur le parcours course à pied

### **Réglementation**

- Natation :
- Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température est supérieure à 24°C.
- Le port du bonnet fourni par l'organisation est obligatoire.
- La fin de l'échauffement se fera 15 mn avant le départ.

- **Transition 1 :**

- Les athlètes se changeront dans l’aire de transition et veilleront à ranger leurs affaires.
- Le casque doit être attaché pour pouvoir sortir du parc.
- **Vélo :**
- Le dossard doit être placé dans le dos.
- Le drafting n’est pas autorisé.
- Une grande partie de l’épreuve se déroulant sur route ouverte, les concurrents devront faire preuve de vigilance et respecter scrupuleusement le code de la route.
- **Transition 2 :**
- Le casque doit rester attaché pour se déplacer dans le parc à vélo.
- Les athlètes se changeront dans l’aire de transition et veilleront à ranger leurs affaires.
- **Course à pied :**
- Le dossard doit être placé sur le devant de l’athlète.
- Le parcours est sur route totalement fermée.
- La boucle fait 2500 mètres.
- Des bracelets seront distribués à la fin de chaque tour, il est de la responsabilité du coureur de les récupérer et de les comptabiliser avant de franchir la ligne d’arrivée.

### Distances

- Triathlon S :

750 m de natation / 20 km de vélo / 5 km de course à pied

### Temps limites

- Pas de temps limite

### Pénalités

- Seuls des arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon seront affectés sur les différentes épreuves.
- Toutes les courses sont soumises au règlement de la Fédération Française de Triathlon et de ce fait toute infraction à ce règlement sera pénalisée de la manière suivante :
- Avertissement verbal.
- Carton jaune (remise en conformité)
- Carton bleu (prison)
- Carton rouge (disqualification)

### Règles générales

- Les présentes conditions de participation régissent les rapports juridiques entre le participant et l'organisateur.
- Par son inscription, le participant déclare accepter les présentes conditions de participation, le règlement de compétition de l'organisateur ainsi que la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI).

**Je confirme avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation, les conditions d'annulation, le règlement de la course. Le refus de ces conditions m'empêcheront de participer à la course.**

**Je confirme avoir accepté que je devrai prendre connaissance du briefing d'avant course.**